

Bilan de l'entretien avec Gérard COLLOMB du 6 septembre 2018

Le Ministre a reçu le SICP à Beauvau jeudi 6 septembre pour connaître en cette rentrée les attentes des commissaires que nous représentons.

Nous vous communiquons donc les sujets que nous avons pu aborder lors de l'heure d'entretien avec notre Ministre de tutelle.

En propos liminaire, nous vous précisons que les thématiques abordées ont fait l'objet d'une écoute attentive mais prioritairement analysées par le ministre sous le prisme de leur impact budgétaire potentiel.



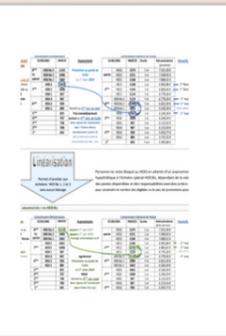
1/ POINT SUR L'ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE :

la banalisation de l'échelon HEB BIS de divisionnaire et la création du 3^{ème} vivier du GRAF

Questionné sur l'état d'avancement du dossier tant au niveau de Bercy (par rapport au coût de la banalisation du HEB BIS) qu'à celui de la DGAFP pour l'évolution du statut du CCD avec le 3^{ème} vivier d'accès au grade de commissaire général, **le Ministre nous a rassuré en nous affirmant que la promesse que nous avons reçue de sa part sur ces sujets l'an passé allait très rapidement se concrétiser, sans souci particulier pour l'obtention de l'évolution statutaire et en dépit de l'opposition de Bercy pour parvenir à la banalisation du HEB BIS.**

Il nous a notamment certifié que **le budget nécessaire à la réalisation de cette avancée, la mesure de linéarisation d'échelons, serait débloqué sur le budget propre de la DGPN puisque le coût (estimé à 300.000€) ne semble pas vouloir être pris en charge par Bercy.**

Il a profité de ce point pour nous faire part de sa satisfaction d'**avoir obtenu un arbitrage favorable du Président de la République en bénéficiant de 500 millions € supplémentaires pour son ministère.**



2/ PROJET DE CRÉATION D'UNE DIRECTION DU NUMÉRIQUE AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Nous avons questionné le Ministre sur l'actualité et le développement de ce projet, dont les contours nous semblent plutôt flous, en particulier sans la connaissance du futur mode de gouvernance de cette direction, ni du périmètre précis de la réforme et des impacts sur les divers services potentiellement concernés (STSI, le SAELSI, la DOSTL à la PP et les Directions Centrales).

Nous lui avons fait part des interrogations et des attentes de nos collègues quant aux répercussions concrètes à venir sur le rôle et le positionnement du CDD dans le cadre d'une telle réforme.

Le Ministre nous a expliqué ne pas disposer de réponses précises à apporter à nos interrogations, estimant que ce projet n'en est qu'aux balbutiements et qu'il n'avait pas encore pris connaissance du rapport IGA commandé notamment sur la détermination des périmètres à prendre en compte PN et GN pour ce qui serait mutualisable. Nous lui avons cependant clairement exprimé notre crainte de voir le secrétariat général utiliser les budgets importants dont dispose notamment le STSI² pour, sous couvert de mutualisation, servir nombre de préfectures en mal de moyens budgétaires dans ce domaine.

Nous lui avons enfin signifié que nous serions extrêmement attentifs à conserver des structures de proximité capables d'intégrer dans les projets numériques les problématiques techniques issues des remontées de terrain propres aux services opérationnels que nous gérons.

3/ PROJETS DE RÉFORME DE LA PRÉFECTURE DE POLICE ?

Nous avons relayé les inquiétudes des collègues de l'agglomération parisienne quant aux possibles velléités de réformes de la PP, en termes de positionnement de cette institution et de ses directions d'emploi, suite à **l'affaire Benalla.**

Si rien n'est décidé à ce jour, le Ministre nous a néanmoins affirmé « ne rien s'interdire de faire », au même titre que les autres démarches qu'il entreprend, notamment dans ses réflexions de mutualisation PN/GN.

Il nous a déclaré que « la PP n'est pas intouchable » et qu'il a demandé des notes concernant les modes de fonctionnement des structures de la PP.

Le cas des services d'intervention a été évoqué, en particulier l'incompréhensible logique de concurrence dans laquelle sont inscrits le RAID et la BRI, alors que cette dernière pourrait être assimilée à une antenne RAID comme les autres.

4/ PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

Nous avons questionné le Ministre sur sa connaissance de l'impact qu'aurait la réforme actuellement à l'étude dans la fonction publique sur le régime spécifique de la Police Nationale et en particulier pour le CCD.

Notamment sur le point du maintien des spécificités de notre métier : prise en compte des primes, maintien de la prise en compte de l'ISSP ? date de départ en retraite ?

Le Ministre n'avait pas de réponse à donner en la matière mais nous a assuré qu'il défendrait les spécificités liées à l'exercice du métier de policier.

Nous avons profité de l'occasion pour évoquer le sujet des retraites pour revenir sur les thèmes déjà abordés avec lui, à savoir :

-la question de notre régime spécial avec la bonification quinquennale aujourd'hui fortement réduite avec l'écrêtement en cas de poursuite d'activité et ce contrairement aux autres corps actifs de la Police qui conservent l'entier bénéfice de la bonification des 5 annuités après 25 ans de service.

-la disparité avec la gendarmerie qui n'est pas impactée par la limitation du cumul emploi/pension de retraite du fait d'un dispositif législatif ne concernant pas les « pensions militaires ».

Le besoin de faire évoluer cette situation est reconnu.

Le ministre (comme ses prédécesseurs) est au courant de ces sujets impactant spécialement le CCD.

L'action du SICP en partenariat avec l'association des hauts fonctionnaires de la Police Nationale est orienté vers la seule action à même de faire évoluer cette iniquité :

Intervenir conjointement auprès de la représentation nationale pour persuader les députés et sénateurs de l'importance de pouvoir faire bénéficier le monde de la sécurité privée de l'expertise des policiers, notamment de haut niveau.

Ce n'est, à notre sens, que par le biais d'une modification législative permettant une dérogation au plafonnement du cumul emploi-retraite au bénéfice des policiers actifs dans le domaine spécifique du secteur de la sécurité que cette situation ubuesque et inique pourrait être enfin solutionnée.

Lors de notre dernier entretien avec J-M FAUVERGUE, ce dernier nous a assurés que des évolutions législatives qui nous contenteraient devraient intervenir.

En parallèle, Christian LAMBERT contacte au nom de l'association des hauts fonctionnaires de Police de nombreux députés dans le même sens.

Retrouvez nos argumentaires techniques adressés au Président de la République :

➔ Bonification au 1/5^{ème}

➔ Limitation du cumul

Le renforcement de la collaboration des acteurs publics et privés de la sécurité
Audition à l'Assemblée Nationale
par les députés Jean-Michel FAUVERGUE et Alice THOUROT

Notre organisation a été auditionnée dans le cadre de la mission parlementaire sur le renforcement de la coopération entre acteurs publics et privés de la sécurité.

En dépit de l'absence de lien formel de cette mission parlementaire avec la réflexion conduite actuellement par le gouvernement...

Accéder au courrier adressé au député

par le



5/ MISE EN PLACE DE LA GÉNÉRALISATION DES CONCESSIONS LOGEMENT OU INDEMNITÉ LOGEMENT POUR TOUS LES COMMISSAIRES

Le ministre a bien pris connaissance du courrier que nous lui avons adressé le 19 juin dernier quant à la nécessité de mettre en place un réel dispositif d'accompagnement de la mobilité pour les membres du CCD, notamment un système de compensation du coût du logement.

Nous avons pu développer notre analyse dans le cadre de ce rendez-vous : le CCD est le seul corps actif de la police nationale astreint à une obligation de mobilité très coûteuse sur le plan financier comme familial et est aujourd'hui confronté à un déficit criant de candidats sur de nombreux postes tant « province » qu'en direction centrale.

Le dispositif existant est à la fois lacunaire et suranné : seulement 525 concessions existent pour la Police, tous corps confondus incluant les quelques 1800 commissaires, et seulement 58 % sont utilisés du fait d'un système inadapté !

Dans le même temps, les 100.000 effectifs de la gendarmerie bénéficient tous d'une concession sans que cela pose de problème de financement!

Nous lui avons également donné en exemple le système existant pour les directeurs d'hôpitaux dont les 8.000 effectifs bénéficient tous soit d'une concession soit d'une indemnité forfaitaire compensatrice.

Sans pouvoir compter sur une concession tout au long de la carrière, nombreux sont nos collègues qui décident logiquement d'acquérir un bien immobilier propre, avec un crédit à rembourser, rendant l'usage d'une concession de peu d'intérêt pour accepter un changement de poste « lointain » ...

Si le Ministre souhaite remédier à cette situation, il n'y a pas d'autres choix que de créer un réel dispositif qui corresponde à l'évolution sociétale : permettre aux collègues de faire mouvoir l'ensemble de la structure familiale dans des conditions matérielles et morales dignes d'un grand corps d'État.

A ce jour, alors qu'il a reconnu avoir été sensibilisé par le DGPN sur l'intérêt de nouvelles mesures d'accompagnement de mobilité, notre Ministre nous affirme que la réflexion sur ce sujet est en cours mais ne nous a pas caché qu'il reste profondément préoccupé avant tout par le coût budgétaire que cela représenterait.

Nous lui avons rappelé que cette préoccupation ne semble pas d'actualité lorsqu'il s'agit de loger nos homologues gendarmes puisque la simple mise aux normes de plusieurs milliers de logements de gendarmes est programmée en loi de finances pour le total anecdotique de 10 millions !!!

Rappelons à cet égard que, en supposant avoir besoin d'un millier de concessions supplémentaires pour que **chaque commissaire de police** en bénéficie (ou son coût équivalent en indemnité) et que chaque concession coûte environ 20.000 euros/an (approche très large), **la charge financière globale annuelle serait d'à peine 20 millions/an soit la moitié du coût du « quart de place » SNCF pour les gendarmes.**

Chacun jugera de l'estime et de l'intérêt porté à notre corps si d'aventure, notre projet paraissait irréaliste à nos hauts hiérarques !

[La question du logement et autres mesures d'accompagnement de la mobilité du commissaire](#)

[Lire](#)

6/ LE BESOIN FONDAMENTAL DE REVOIR LES QUOTAS D'ATTRIBUTION DES ORDRE NATIONAUX : LH ET ONM AINSI QUE LA MSI

Évoquer ce sujet le lendemain de la diffusion des chiffres officiels de la disparité de traitement entre policiers et gendarmes allait de soi et le Ministre nous a immédiatement interrompus, nous expliquant être au courant des rapports en faveur de la Gendarmerie et qu'il s'occupait personnellement de remédier à cette situation.

Malgré cette réponse ferme et claire, et ayant déjà reçu la même assurance en juin 2017, nous avons tout de même adressé une demande d'audience au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur afin de tenter de progresser par d'autres voies sur cette thématique. Si le ministre intervient concomitamment, nous ne pourrions que nous en féliciter.

7/ ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE DÉCONCENTRATION BUDGÉTAIRE ANNONCÉ DANS PLAN ANTI-SUICIDE

S'agissant d'une mesure concrète en faveur de davantage d'autonomisation financière des chefs de service, nous avons questionné le Ministre pour savoir ce que devenait l'enveloppe budgétaire annoncée pour faire vivre localement les services de Police pour les « moments de convivialité ».

Le Ministre nous a assuré que le million était déjà débloqué, actuellement en cours de répartition entre directions d'emploi pour être décliné aux services territoriaux.

8/ PROJET DE RÉFORME DE LA DCI

A la suite de différentes remontées recueillies auprès de plusieurs Attachés de Sécurité Intérieure lors du colloque annuel des ASI, nous avons saisi Gérard COLLOMB des incidences particulièrement inquiétantes de la réforme envisagée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) suite à la volonté gouvernementale de procéder à des économies drastiques de personnel au sein des ambassades.

En effet, il aurait été demandé de procéder à des réductions de 10 % de la masse salariale des personnels d'Ambassade même s'il semble qu'après négociations le Ministre l'Intérieur aurait, semble-t-il, obtenu que cela ne touche pas les personnels actifs des Services de Sécurité Intérieure.

En tout état de cause, il apparaîtrait que des restrictions importantes de personnels devraient se traduire par la mutualisation des moyens dédiés aux ASI. Il s'agirait de constituer des pools de chauffeurs et de secrétaires employés localement dépouillant ainsi les ASI d'une grande partie de leur autonomie et donc de leur capacité opérationnelle.

Nous avons ainsi pointé du doigt cette totale incohérence qui consiste à demander toujours plus aux ASI (notamment en cette période où les problématiques terroriste et d'immigration n'ont jamais été aussi prégnantes) et en contrepartie leur allouer moins de moyens.

En outre, la réforme devrait également priver la DCI de la gestion d'une grande partie des budgets dédiés aux ASI qui seraient dorénavant directement adressés aux fins d'abonder le budget global des ambassadeurs sans avoir la garantie qu'ils rétrocèdent intégralement le montant habituellement prévu pour le fonctionnement des missions des ASI.

Cette situation est particulièrement préoccupante pour l'autonomie de la DCI tout comme pour l'efficacité des ASI qui deviendraient totalement dépendants du « bon vouloir » des ambassadeurs pour leur fonctionnement courant. Il n'est pas tolérable compte tenu de la spécificité et de sensibilité des missions confiées aux ASI qu'il ne puissent continuer à gérer directement le budget de fonctionnement de leur service.

Le ministre nous a affirmé avoir été déjà saisi de cette problématique par la Directrice de la DCI et qu'il ferait le maximum pour permettre de conserver une totale autonomie tant de cette direction que des ASI dont il a d'ailleurs loué la qualité du travail produit.

Il nous a d'ailleurs exprimé de nouveau son opinion sur l'importance qu'il accorde au réseau des ASI en nous assurant qu'il le considère comme fondamental pour le rayonnement et la sécurité de notre pays.

Nous avons conclu l'entretien en évoquant l'état d'esprit de nos collègues, qui espèrent que le poids de la charge qui pèse sur leurs épaules soit enfin allégé (moins de réformes, moins de stress, moins de demandes multiples et redondantes, moins de mails etc). C'est une condition indispensable pour qu'ils se recentrent sur le cœur de leur métier de chef de service de police, avec des missions opérationnelles de conception et de direction.

